Portrait des personnes à l'aide sociale : données statistiques et paroles citoyennes

Version commentée de la présentation

Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

Objectifs de la présentation

- Mieux connaître les programmes d'aide financière de dernier recours du Québec.
- Présenter le portrait des personnes prestataires de ces programmes.
- Présenter des données afin de remettre en question des idées reçues.

2 / Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec | Portrait des personnes à l'aide sociale : données statistiques et paroles citoyennes

À RETENIR

Les données qui seront présentées portent parfois sur l'ensemble des personnes prestataires des programmes d'assistance sociale, parfois sur celles prestataires d'un programme particulier.

Afin de s'y retrouver plus facilement, des onglets situés au coin supérieur gauche de chaque page indiquent de quel(s) programmes(s) sont tirées les données présentées.

Pour mieux comprendre les programmes d'aide financière de dernier recours

Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

À RETENIR

Avant de débuter, assurons-nous de mieux connaître les principaux programmes d'aide financière au Québec.

Au Québec, dans le langage populaire, l'expression « aide sociale » est souvent utilisée pour désigner l'ensemble des prestations délivrées par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Dans les faits, l'aide sociale n'est qu'un des trois programmes regroupés par le MESS sous le vocable « ASSISTANCE SOCIALE ». L'assistance sociale comprend trois programmes :

1) le Programme d'aide sociale ;
2) le Programme de solidarité sociale ;
3) le Programme alternative jeunesse.

Ensemble, le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale forment ce que le Ministère nomme l'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS. Comme nous le verrons plus tard, ces deux programmes regroupent la presque totalité des prestataires.

Au Programme d'aide sociale et au Programme de solidarité sociale, s'ajoute le Programme alternative jeunesse. Il a été aboli en 2014 et ne contient actuellement que quelques personnes en fin de parcours. En janvier 2016, seulement 532 adultes participaient à ce programme. Leur nombre étant négligeable par rapport au bassin de personnes recevant des prestations d'aide sociale et des prestations de solidarité sociale, les taux d'assistance sociale présentés sont donc très près de ceux de l'aide financière de dernier recours.

SOURCES

(définitions de contraintes temporaires et contraintes sévères) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale,* janvier 2016, p. 18, http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

(nombre de personnes au Programme alternative jeunesse) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 11, http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

À RETENIR

Le Programme d'aide sociale ne s'adresse qu'aux personnes considérées « sans contraintes à l'emploi » ainsi qu'à celles qui ont des « contraintes temporaires » à l'emploi.

Les conditions d'admissibilité générales pour le Programme d'aide sociale sont les suivantes :

- Être âgéE de 18 ans et plus, ou être émancipéE par un jugement du tribunal, être mariéE ou avoir déjà été mariéE, avoir moins de 18 ans et un enfant à charge ;
- Résider au Québec ;
- Démontrer que ses ressources financières (ex: argent, biens, gains, avantages, revenus) sont égales ou inférieures à celles fixées par règlement. À titre d'exemple, les adultes sans enfants à charge ne peuvent avoir plus de 887 $ en argent. La valeur de leur résidence ne peut dépasser 142 100 $ et celle de leur véhicule, 10 000 $;
- Avoir épuisé tous les recours possibles dans sa situation (ex: assurance-emploi, pension alimentaire pour un enfant à charge, indemnisation relative à un accident du travail ou de la route, rente de retraite du Régime de rentes du Québec) ;

Pour recevoir une allocation pour contraintes temporaires, une personne adulte recevant de l'aide sociale doit également démontrer qu'elle se trouve dans une des conditions suivantes :

- son médecin reconnaît que son état physique ou mental l'empêche de participer à une activité de préparation, d'insertion ou de maintien en emploi pendant une période de plus de 1 mois et de moins de 12 mois ;
- elle est enceinte de 20 semaines ou plus ;
- elle est monoparentale et a à sa charge un enfant âgé de moins de cinq ans au 30 septembre dernier ;
- elle a à sa charge un enfant atteint d'un handicap physique ou mental ;
- elle est âgée de 58 ans ou plus ;
- elle s'est réfugiée dans une maison d'hébergement pour victime de violence conjugale ;
- elle procure des soins constants à une personne dont l'autonomie est réduite à cause de son état physique ou mental ;
- elle est placée en résidence d'accueil ;
- elle est responsable d'une résidence d'accueil ou d'un foyer d'accueil.

SOURCES

(conditions d'admissibilité générales) Services Québec (2015), *Programme d'aide sociale*, consulté le 4 avril 2016, http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/immigrer-au-quebec/Pages/programme-aide-sociale.aspx ; Emploi-Québec (2016), *Évaluation d'une demande*, consulté le 4 avril 2016, http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/citoyens/obtenir-une-aide-financiere/aide-sociale/evaluation-dune-demande/

(définitions de contraintes temporaires et contraintes sévères) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 18, http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

Contraintes sévères

Conditions d'admissibilité aux programmes d'aide financière de dernier recours

Conditions d'admissibilité générales

- Avoir 18 ans et plus, ou être ou avoir été mariéE, ou être parent d'un enfant à charge;
- Résider au Québec;
- Démontrer que ses ressources financières sont inférieures à celles fixées par règlement;
- Avoir épuisé tous les recours possibles dans sa situation;
- Présenter des contraintes sévères à l'emploi.

Conditions particulières

- Démontrer, par un rapport médical, que son état de santé est affecté de façon significative pour une durée permanente ou indéfinie;
- Démontrer, qu'en raison de cet état et de ses caractéristiques socioprofessionnelles, la personne présente des contraintes sévères à l'emploi.

Programme de solidarité sociale

Avec contraintes sévères

7 / Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec | Portrait des personnes à l'aide sociale: données statistiques et paroles citoyennes

À RETENIR

Pour être admissible au Programme de solidarité sociale, une personne doit répondre aux mêmes conditions d'admissibilité générale que celles du Programme d'aide sociale, en plus de démontrer qu'elle présente des contraintes sévères à l'emploi.

Pour ce faire, elle doit présenter un rapport médical indiquant que son « état physique ou mental est affecté de façon significative, pour une durée permanente ou indéfinie » et qu'elle présente, « en raison de cet état et des ses caractéristiques socioprofessionnelles [par exemple, son âge, sa formation, son expérience de travail, sa dynamique d'adaptation et d'intégration psychosociale], des contraintes sévères à l'emploi ».

SOURCES

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 18, http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Manuel d'interprétation normative des programmes d'aide financière*, consulté le 4 avril 2016, http://www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/a-identification-clientele/03-aide-financiere-dernier-recours/03.03.03.html

Services Québec (2015), *Programme de solidarité sociale*, consulté le 4 avril 2016, http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/perdre-son-autonomie/Pages/programme-solidarite-sociale.aspx

Nombre de prestataires de l'aide financière de dernier recours au Québec

Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

À RETENIR

Les personnes à l'aide financière de dernier recours représentent une faible proportion de la population du Québec.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En janvier 2016, 6,4 % de la population du Québec (âgée de 0 à 64 ans) recevaient de l'aide financière de dernier recours (AFDR) par le Programme d'aide sociale ou le Programme de solidarité sociale.

De cette proportion, 5 % étaient des adultes et 1,4 % des enfants.

SOURCES

(prestataires de l'AFDR) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 2, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

(population du Québec) Statistique Canada (2015), Tableau 051-0001, « Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1er juillet, Canada, provinces et territoires annuel (personnes) », http://www.statcan.gc.ca/pub/91-214-x/2011000/related-connexes-fra.htm

Juste 6% !

On en entend tellement parler des personnes assistées sociales, qu'on dirait que la moitié du Québec est à l'aide sociale !

Nicolas, Shawinigan

10 / Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec | Portrait des personnes à l'aide sociale : données statistiques et paroles citoyennes

À RETENIR

Moins du tiers (32,2 %) des personnes qui recevaient de l'aide financière de dernier recours en janvier 2016 étaient considérées par le MESS comme étant « sans contraintes » à l'emploi.

SOURCES

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 2 et 5, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

À RETENIR

Le nombre de personnes assistées sociales a fortement diminué au cours des 30 dernières années.

Alors qu'en 1995, il y avait plus de 800 000 personnes prestataires d'assistance sociale[1], il n'y en avait environ que 430 000 en novembre 2015.[2] Il s'agit du niveau le plus bas des 40 dernières années.[3]

SOURCES

[1] Mireille Lévesque et Pierre Lanctôt (2001), « Chapitre 15 - L'aide sociale », à la p. 341, www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01614FR_Port_soc2001H00F16.pdf

[2] Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2015), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, novembre 2015, p. 1, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

[3] Louise Gagné (2015), « Le nombre d'assistés sociaux à son plus bas au Québec », *Journal de Montréal,* 27 septembre 2015, www.journaldemontreal.com/2015/09/27/jamais-eu-aussi-peu-de-bs

À RETENIR

Les gouvernements cherchent souvent à resserrer les paramètres des programmes d'aide financière de dernier recours afin d'influencer le comportement des personnes prestataires et les inciter à réintégrer le marché du travail. Ce sont souvent les personnes considérées sans contraintes à l'emploi qui sont les cibles de telles mesures.

Pourtant, de nombreux experts soutiennent que « [l]e principal déterminant de l'intégration en emploi est sans conteste l'état du marché du travail, et non la seule volonté des personnes »[1]. Le fait d'être à l'aide sociale découlerait donc « d'un problème de manque global d'emplois et de barrières à l'emploi dans l'ensemble de l'économie »[2] plutôt que de la « paresse » ou de la « dépendance » des prestataires envers les programmes sociaux[3].

En effet, le nombre de ménages prestataires de l'aide financière de dernier recours évolue en suivant les cycles économiques : en période de récession, le nombre de prestataires d'aide financière de dernier recours augmente alors qu'il tend à diminuer en période de croissance[4]. Plusieurs études démontrent ainsi qu'il existe une forte relation entre les variations du taux de chômage et celles du taux d'assistance sociale, puisqu'il y a plus de possibilités d'intégration pour les personnes sans emploi lorsque le taux de chômage est bas, et vice versa[5]. Comme on le voit sur ce graphique*, la courbe du nombre de ménages recevant de l'aide financière de dernier recours suit une trajectoire similaire à celle du taux de chômage.

Bien que d'autres facteurs, comme le vieillissement de la population, exerce une influence sur le nombre de prestataires, les facteurs les plus déterminants sont ceux qui sont liés à l'état de l'économie et du marché du travail.

SOURCES

[1] Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2015), *L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever. L'aide à l'emploi : pour une intégration durable*, Québec : Gouvernement du Québec, 75 pages, à la p. 18. www.cclp.gouv.qc.ca/publications

[2] Camil Bouchard, Vivian Labrie et Alain Noël (1996), *Chacun sa part — Rapport de trois membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu*, Montréal, 235 pages, à la p. 85, www.emploiquebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/SR_chacun_sa_part_rapport.pdf

[3] Pour plus d'arguments pouvant aider à déconstruire le discours selon lequel les programmes d'aide sociale engendrent la « paresse » et la « dépendance » envers le système d'aide sociale, consultez : Observatoire de la pauvreté et des inégalités du Québec (2015), *Le workfare, pourquoi s'y opposer ? Argumentaire contre l'approche punitive du Programme objectif emploi*, janvier 2016, 22 pages, www.pauvrete.qc.ca/document/le-workfare-pourquoi-sy-opposer/

[4] Mireille Lévesque et Pierre Lanctôt (2001), « Chapitre 15 - L'aide sociale », aux p. 341-342, www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01614FR_Port_soc2001H00F16.pdf ; Eve-Lyne Couturier et Renaud Gignac (2012), *Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses ?*, Montréal : Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 7 pages, à la p. 2, iris-recherche.qc.ca/publications/les-prestations-d%25e2%2580%2599aide-sociale-sontelles-trop-genereuses

[5] Selon Jean-Michel Cousineau, le taux de chômage explique 77 % des variations du taux d'aide sociale (cité par Couturier et Gignac, 2012, op. cit., p. 2); Pour des graphiques de l'évolution des taux de chômage et d'assistance sociale, voir aussi Couturier et Gignac (2012), à la p.2 (note 26); Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2015), *L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever. L'aide à l'emploi : pour une intégration durable*, 75 pages, à la p. 19, www.cclp.gouv.qc.ca/publications

* (taux de chômage) Institut de la statistique du Québec (2015), « Indicateurs du marché du travail, résultats selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada », www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/emploi_population.html

* (nombre moyen de ménages à l'AFDR) Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (2014), « Évolution du nombre de ménages aux programmes d'aide financière de dernier recours pour l'ensemble du Québec », www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/publications/2014/Ensemble_du_Quebec_aout_2014.pdf

Quand on entend à la radio « le taux de chômage a baissé », je me dis toujours : mais les gens, y en a combien qui ne reçoivent plus de chômage et qui sont allés à l'aide sociale ?

Françoise, Shawinigan

Sans contraintes

Contraintes temporaires

Contraintes sévères

Alternative jeunesse

Portrait régional de l'assistance sociale

RANG /	RÉGION /	TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE (0-64 ans)
1	Nord-du-Québec	3,7 %
2	Chaudière-Appalaches	3,7 %
3	Capitale-Nationale	4,4 %
4	Laval	4,5 %
5	Côte-Nord	4,6 %
6	Montérégie	5,1 %
7	Laurentides	5,2 %
8	Lanaudière	5,5 %
9	Abitibi-Témiscamingue	5,7 %
10	Saguenay-Lac-Saint-Jean	6,4 %
11	Bas Saint-Laurent	6,5 %
12	Outaouais	6,6 %
13	Centre-du-Québec	7,0 %
14	Estrie	7,2 %
15	Ile-de-Montréal	8,6 %
16	Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine	9,1 %
17	Mauricie	9,6 %

15 / *Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec* | Portrait des personnes à l'aide sociale : données statistiques et paroles citoyennes

À RETENIR

Ce portrait indique que contrairement à la croyance populaire, le plein emploi ne se trouve pas nécessairement dans les grands centres urbains et les plus haut taux d'assistance sociale, dans les régions éloignées. À titre d'exemple, l'île de Montréal se situe parmi les régions administratives québécoises ayant le plus haut taux d'assistance sociale, alors que le Nord-du-Québec et la Côte-Nord sont parmi les régions où les taux d'assistance sociale sont les moins élevés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le taux d'assistance sociale représente la proportion de la population (de 0 à 64 ans) qui bénéficiait d'un des programmes d'assistance sociale, à savoir le Programme d'aide sociale, le Programme de solidarité sociale et le Programme alternative jeunesse, en janvier 2016.

SOURCE:

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 1. www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

Il y a beaucoup d'usines qui ont fermé.

Il y a 50 ans, Shawinigan était la ville la plus industrialisée au Canada.

Maintenant, on a le plus haut taux d'assistance sociale.

Josée, Shawinigan

Motifs pour demander de l'aide financière de dernier recours

Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

Sans contraintes

Contraintes temporaires

Contraintes sévères

Quelles sont les motifs évoqués lors de l'arrivée à l'aide financière de dernier recours ?

MOTIFS	%
Fin des prestations d'assurance-emploi	16 %
Perte d'emploi sans assurance-emploi	22 %
Prestations d'assurance-emploi insuffisantes	9 %
Revenus insuffisants	23 %
Perte du conjoint	4 %
Fin des études à temps complet	6 %
En attente de revenus	1 %
Autres raisons	21 %

Insuffisance du régime d'assurance emploi ou des revenus

À RETENIR

Pour près de trois ménages sur quatre (72 %), l'arrivée à l'aide financière de dernier recours est le résultat des insuffisances du marché du travail et du régime d'assurance-emploi (fin des prestations, prestations insuffisantes, non accès aux prestations) ainsi que de revenus insuffisants (provenant, entre autres, de revenus de travail).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

D'une part, la moitié (49 %) des motifs évoqués lors de l'admission à l'aide financière de dernier recours témoigne de l'insuffisance du régime d'assurance-emploi, dont l'accès est de plus en plus difficile (de moins en moins de personnes se retrouvant sans emploi ont droit aux prestations du régime, même si elles y ont cotisé pendant des années) et dont les prestations se révèlent souvent trop faibles et trop courtes.

D'autre part, 23 % des ménages ont demandé de l'aide financière de dernier recours parce que leurs revenus étaient insuffisants. Ce peut être le cas de travailleuses ou de travailleurs dont le salaire est inférieur aux prestations d'aide sociale ou de solidarité sociale, notamment parce que leur salaire horaire ou nombre d'heures travaillées est trop faible.

La catégorie « Autres raisons » n'est pas définie dans le rapport du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui publie ces données. Nous pouvons toutefois croire qu'il peut s'agir de personnes qui n'étaient pas en emploi avant de demander leurs prestations d'aide sociale ou de solidarité sociale, comme des jeunes qui sortent d'un Centre Jeunesse, de personnes qui sortent de prison ou de thérapie ou encore de personnes nouvellement arrivées au Canada. Il peut également être question de personnes qui ne sont pas en mesure d'occuper un emploi à cause de problèmes de santé ou encore de personnes qui n'arrivent tout simplement pas à obtenir un emploi.

SOURCES

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 4, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

Portrait des personnes recevant de l'aide financière de dernier recours

Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

À RETENIR:

Il y a plus d'hommes que de femmes qui recevaient de l'aide financière de dernier recours en janvier 2016. Cette proportion est sensiblement la même d'un mois à l'autre.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ces pourcentages représentaient, en janvier 2016, 159 446 femmes et 182 695 hommes adultes.

SOURCE

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 6, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

À RETENIR

La très forte majorité des adultes prestataires de l'aide financière de dernier recours (74 %) sont des personnes seules.

Alors que 6,5 % vivent en couple, près de 20 % font partie d'une famille avec enfants, qu'elle soit monoparentale (11 %) ou bi-parentale (8,3 %).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En raison des différentes prestations et crédits d'impôts destinés aux familles, celles-ci s'en sortent généralement mieux alors que les personnes seules arrivent plus difficilement à couvrir leurs besoins de base. Par exemple, en 2013, les personnes seules qui recevaient de l'aide financière de dernier recours avaient un taux de couverture des besoins de 49 % (selon la MPC, base 2011), ce qui constitue le plus faible taux parmi les types de ménages étudiés par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.[1]

SOURCE

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 5, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

[1] Voir notamment : Observatoire de la pauvreté et des inégalités du Québec. (2016). « La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2013 », 16 pages, aux p. 5-6, www.pauvrete.qc.ca/document/la-pauvrete-les-inegalites-et-lexclusion-sociale-au-quebec-etat-de-situation-2013-2/ ; Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2014, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2013*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Québec, p. 31.

Les mesures qui ont été prises pour les familles, si les gouvernement les élargissaient, ça ferait une différence.

Josée, Shawinigan

Contraintes temporaires

Pourquoi les personnes au Programme d'aide sociale reçoivent-elles une allocation pour contrainte temporaire ?

	HOMMES	FEMMES
Grossesse ou enfant à charge	4 %	36 %
Enfant handicapé	1 %	5 %
État de santé	23 %	18 %
Âge	69 %	39 %
Autres	2 %	2 %

À RETENIR

Comme nous l'avons vu, parmi les personnes qui reçoivent des prestations du Programme d'aide sociale, certaines sont considérées sans contraintes à l'emploi, tandis que d'autres sont considérées comme ayant une contrainte temporaire à l'emploi.

Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes ayant des contraintes temporaires à l'emploi : alors qu'il y a moins de femmes que d'hommes qui reçoivent de l'aide sociale, il y a plus de femmes que d'hommes qui ont des contraintes temporaires à l'emploi.

Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à avoir des contraintes temporaires à l'emploi, notamment parce qu'elles assument davantage de responsabilités familiales. Il s'agit d'ailleurs de la principale raison pour laquelle elles reçoivent ce type d'allocation : en effet, plus de 40 % des femmes reçoivent une allocation pour contraintes temporaires parce qu'elles sont enceintes, qu'elles prennent soin d'un jeune enfant ou d'un enfant handicapé alors que c'est le cas de moins de 5 % des hommes.

Les contraintes temporaires à l'emploi des hommes sont plutôt dues au fait qu'ils ont atteint l'âge de 58 ans (69 %) ou à leur état de santé (23 %).

INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

Même si, de façon générale, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à recevoir de l'aide sociale, on retrouve plus de femmes que d'hommes qui ont des contraintes temporaires: en janvier 2016, sur les 67 000 personnes ayant une contrainte temporaire, environ 39 200 étaient des femmes et 27 800 étaient des hommes.

Parmi les personnes recevant de l'aide sociale, 25 % des hommes adultes et 40 % des femmes adultes reçevaient l'allocation pour contrainte temporaire.

SOURCE

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 7, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

Sans contraintes

Qui sont les personnes sans contraintes et considérées aptes à l'emploi ?

Certaines de ces personnes vivent des situations qui sont des obstacles à l'emploi, mais ne sont pas reconnues comme des contraintes par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par exemple :

- [a] Faible scolarité
- [b] Longue absence du marché du travail
- [c] Troubles d'apprentissage
- [d] Alcoolisme ou toxicomanie
- [e] Problèmes de comportement
- [f] ImmigrantE ou minorité visible (racisme, maîtrise de la langue de travail, diplômes non reconnus, etc.)
- [g] Âge (même si moins de 58 ans)
- [h] Apparence physique qui ne correspond pas à l'image qu'un employeur se fait de ses salariéEs
- [i] Événement de vie (deuil, divorce ...)
- [j] Dossier criminel
- [k] Problèmes de santé physique ou mentale non déclarés ou non diagnostiqués

À RETENIR

Selon des intervenantEs qui travaillent avec des personnes à l'aide sociale, certaines situations non reconnues par le MESS comme étant des contraintes à l'emploi peuvent néanmoins constituer des obstacles à une insertion à l'emploi.

NOMMONS PAR EXEMPLE

c. des troubles d'apprentissage modérés, qui peuvent compliquer l'accès et le maintien au travail (ex: vitesse d'apprentissage et d'exécution des tâches);

d. l'alcoolisme et la toxicomanie, puisqu'ils ne sont habituellement considérés comme une contrainte que lorsque la situation est confirmée par un billet de médecin;

e. des problèmes de comportement (ex : relations avec l'autorité, langage inadéquat) ;

h. l'apparence physique des personnes puisque celles qui sont à l'aide sociale n'ont pas les revenus permettant de prévenir les problèmes de santé (ex : dents manquantes ou le simple fait d'avoir l'air « magané »). Une mauvaise alimentation augmente aussi les risques d'obésité. Cela, combiné à des vêtements ou des accessoires visiblement usagés, peut avoir des impacts sur leur facilité à se trouver un emploi.

k. des problèmes de santé physique ou mentale que la personne préfère ne pas déclarer ou dont le médecin ne reconnaît pas la gravité (la personne malade n'a donc pas de rapport médical attestant de sa contrainte à l'emploi).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la liste des motifs qui permettent d'obtenir une allocation pour contraire temporaire à l'emploi, consultez la page 6.

Plusieurs de ces motifs doivent être confirmés par un rapport médical, sinon ils ne seront pas reconnus par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Même pour être bénévole au festival de Saint-Tite, ils ont vérifié tout de suite si on avait un dossier criminel.

Sylvie, Shawinigan

Juste une balloune, pi ils t'engagent pas.

Annie, Shawinigan

Les gens le savent qu'ils pourraient recevoir une allocation supplémentaire s'ils fournissaient un rapport médical attestant leur problème de santé, mais ils ne veulent pas le faire.
Ils disent : « moi, je suis pas invalide ».

Josée, Shawinigan

Sans contraintes

Qui sont les adultes considérés sans contraintes à l'emploi ?

- **7** sur **10** sont des personnes seules.
- **1** sur **10** (13,2 %) sont âgés de moins de 25 ans.
- La majorité ont un faible niveau d'études.
  - Près de 7 personnes sur 10 n'ont aucun diplôme.
  - 2 personnes sur 10 ont un diplôme secondaire.

À RETENIR

Une majorité de personnes au Programme d'aide sociale sont des personnes seules.

Les jeunes sont une minorité à ce programme.

Parmi les personnes dont on connaît le niveau de scolarité, près de 7 personnes sur 10 n'ont aucun diplôme (67,6 %) et près de 2 personnes sur 10 n'ont qu'un diplôme de niveau secondaire (18,8 %).

SOURCES

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 7, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

Niveau de scolarité

Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

À RETENIR

Les prestataires de l'aide sociale ont en moyenne un niveau d'éducation moins élevé que la population du Québec, ce qui rend leur intégration sur le marché du travail plus difficile.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cette figure présente le dernier diplôme obtenu, selon différentes catégories de la population, au Québec.

On constate que :

- Plus le niveau de scolarité augmente, plus les risques de se retrouver à l'aide sociale diminuent. Par exemple, parmi les personnes recevant de l'aide sociale et ayant précisé le dernier diplôme qu'elles ont obtenu, près de 9 personnes sur 10 ont un faible niveau de scolarité : 66,91 % n'ont aucun diplôme et 23,50 % ont un diplôme d'études secondaires. Seulement 4,21 % ont un diplôme universitaire.
- Les personnes qui ont un diplôme collégial ou universitaire ont beaucoup plus de chances d'occuper un emploi (voir les zones vertes et jaunes) que celles qui ont un diplôme d'études secondaires ou qui n'ont aucun diplôme (voir les zones rouges et bleues).
- Chez les personnes qui ont un faible niveau de scolarité (aucun diplôme ou diplôme d'études secondaires), il y a un plus haut pourcentage de personnes en chômage qu'en emploi.

Si ces données sont frappantes, elles ne sont toutefois pas si surprenantes. En effet, de nombreuses études démontrent que les personnes qui ont un niveau d'éducation moins élevé font face à une intégration plus difficile sur le marché du travail.

SOURCES

(aide sociale, janvier 2016) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 5, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/ (Note: Notons que, pour les personnes assistées sociales, le nombre de personnes dont le dernier diplôme obtenu n'a pas été comptabilisé dans les statistiques du MESS est élevé. Les données présentées ici ne tiennent pas compte de ces personnes dont le dernier diplôme est « Inconnu ».)

(population inactive, année 2015) Institut de la statistique du Québec (2016), « Nombre de personnes inactives et taux d'inactivité selon le sexe, l'âge et le niveau de scolarité, Québec, Ontario et Canada », consulté le 10 février 2016, www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213_Afich_Tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER9OK1C610-157334684601C1C8&p_lang=1&P_M_O=ISQ&P_ID_RAPRT=3286

(population active, chômeurs, en emploi, année 2015) Institut de la statistique du Québec (2016), « Indicateurs du marché du travail, résultats selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario et Canada », consulté le 10 février 2016, www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER9OK1C610-157334684601C1C8&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_ss_domn=1093&p_id_raprt=2956

(population du Québec, 25-64 ans, année 2014) Institut de la statistique du Québec (2015), « Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, la région administrative, l'âge et le sexe, Québec », consulté le 10 février 2016, www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213_Afich_Tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER9OK1C610-157334684601C1C8&p_lang=1&P_M_O=ISQ&P_ID_RAPRT=3012

« Il y a quand même 30 % des personnes assistées sociales qui ont au moins un secondaire 5 et qui sont là pareil…

Je me serais attendu à 5 ou 10 % : ça en dit long sur le marché de l'emploi. »

Nicolas, Shawinigan

Littératie

Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

Les niveaux de littératie

Les 4 types de compétences en littératie :

- Textes suivis (ex : journal)
- Schémas (ex : carte routière)
- Numératie (ex : exigences mathématiques)
- Résolution de problèmes

On évalue chacune de ces compétences sur une échelle de 5 niveaux

Niveau 1	Très faibles compétences
Niveau 2	Faibles compétences
Niveau 3	**Niveau souhaité pour fonctionner aisément dans la société actuelle**
Niveau 4	Compétences élevées
Niveau 5	Compétences très élevées

À RETENIR

Quand on parle de littératie, on fait référence à « un continuum reflétant une gradation des compétences qu'ont les adultes à utiliser de l'information écrite pour fonctionner en situation de travail ou dans la vie de tous les jours (life skills) »[1]. Il ne s'agit donc pas que uniquement de savoir lire et écrire. La littératie englobe 4 types de compétences : la compréhension de textes suivis (ex: livre, magazine, journal), la compréhension de textes schématiques (par exemple : fiche de paie, carte routière, tableaux, graphiques), la numératie (exigences mathématiques de diverses situations) et la résolution de problèmes[2].

Une personne peut avoir une littératie de niveau 1 (très faibles compétences), de niveau 2 (faibles compétences), de niveau 3 (niveau souhaité pour fonctionner aisément dans la société actuelle) ou de niveaux 4 et 5 (compétences élevées et très élevées).

Avoir un niveau de compétences en littératie qui se situe au niveau 1 ou 2 peut grandement compromettre la capacité à obtenir ou à conserver un emploi. En effet, les statistiques indiquent que les personnes ayant des niveaux de compétences supérieurs en littératie et en numératie sont plus susceptibles d'occuper un emploi[3].

SOURCES

[1] Institut de la statistique du Québec (2006), *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir – Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA)* – 2003, p.28, www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/Alphabetisation2003.pdf

[2] Institut de la statistique du Québec (2006), p. 52 et 112, op. cit., www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/Alphabetisation2003.pdf

[3] Institut de la statistique du Québec (2006), op. cit. , p. 112, www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/Alphabetisation2003.pdf ; Statistique Canada (2015), *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale* – 2014, 13 février 2015, No 81-604-X, p. 47-50, http://www.statcan.gc.ca/pub/81-604-x/81-604-x2014001-fra.pdf

À RETENIR

Des études faites à l'échelle mondiale évaluent le niveau de littératie de la population dans différents pays. Les plus récentes données disponibles nous permettant de connaître les niveaux auxquels se classent les personnes assistées sociales du Québec proviennent de l'étude de 2003.

Ce graphique montre que parmi les personnes de 16 à 65 ans qui recevaient de l'aide financière de dernier recours au Québec, en 2003, seulement 2 sur 10 avaient « le niveau [de compétences] requis pour fonctionner aisément dans la société du savoir actuelle alors que c'est le cas d'environ la moitié du reste de la population »[1].

Selon le barème de cette enquête, il fallait atteindre au minimum le niveau 3 pour être jugé « fonctionnel » dans la société du savoir actuelle.

SOURCES

[1] Institut de la statistique du Québec (2006), *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir – Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) – 2003*, aux p. 28, 69 et 112. www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/Alphabetisation2003.pdf

C’est pas le fait de le voir dans le document qui est dérangeant.

C’est quand on le vit que ça l’est.

Sylvie, Shawinigan

Personnes immigrantes

Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

Sans contraintes

Contraintes temporaires

Les personnes immigrantes sont surreprésentées parmi les personnes à l'aide sociale

- Les personnes immigrantes représentent **13 %** de la population du Québec et **24 %** des personnes adultes recevant de l'aide sociale.
- En janvier 2011, **8,7 %** des adultes issus de l'immigration recevaient de l'aide sociale, comparativement à **3,6 %** chez les adultes non issus de l'immigration.

À RETENIR

Les personnes immigrantes sont surreprésentées parmi les adultes prestataires de l'aide sociale. En d'autres mots, les personnes nées hors du Canada sont plus susceptibles que celles qui sont nées au Canada de faire un séjour à l'aide sociale.

Toutefois, comme nous le verrons à la page suivante, le profil et le parcours des personnes immigrantes à l'aide sociale diffère de ceux des personnes nées au Canada.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En janvier 2016, 24,2 % des adultes prestataires du Programme d'aide sociale étaient nés hors du Canada.

En 2011, au Québec, 8,74 % des personnes issues de l'immigration recevaient de l'aide sociale. (En juillet 2011, parmi les adultes prestataires du Programme d'aide sociale, 64 367 étaient nés hors du Canada. La même année, le Québec comptait 736 480 personnes de 15 à 64 ans issues de l'immigration, ce qui donne un ratio de 8,75 %.)

À titre de comparaison, il y avait au Québec en 2011, 4 550 300 personnes âgées de 15 à 64 ans qui n'étaient pas issues de l'immigration ; de ce nombre, 164 551 recevaient de l'aide sociale, ce qui représente 3,62 %.

SOURCES

(% d'immigrants dans la population québécoise, en 2011) Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 26 juin 2015, Fiche synthèse sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle au Québec - *Bref portrait de l'immigration permanente (Données d'admission)*, p. 2, www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2014.pdf

(% de personnes immigrantes au Québec recevant de l'aide sociale) Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2011), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, juillet 2011, p. 1, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/archives.asp ; Statistique Canada, « Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Tableaux de données, Minorités visibles (15), statut d'immigrant et période d'immigration (11), groupes d'âge (10) et sexe (3) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces, territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, données pour le Québec », page consultée le 14 mars 2016, www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=1118296&GK=0&GRP=1&PID=105392&PRID=0&PTYPE=105277&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2013&THEME=95&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF

(% de personnes assistées sociales née hors du Canada) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 8, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

Sans contraintes

Contraintes temporaires

Les personnes immigrantes à l'aide sociale ont un profil différent de celles nées au Canada

- Parmi les personnes adultes immigrantes qui reçoivent de l'aide sociale, il y a plus de femmes (**53,3 %**) que d'hommes (**46,7 %**).
- Elles sont plus nombreuses à détenir un diplôme (**39,2 %** comparativement à **31,8 %** pour les adultes prestataires nés au Canada).
- Le parcours des immigrantEs à l'aide sociale est différent :
  - « Au début, les natifs sont proportionnellement plus nombreux à sortir de l'aide que les immigrants, mais au-delà de dix mois, l'écart s'inverse en faveur de ces derniers. »
  - Les immigrantEs sont généralement de passage à l'aide sociale : une fois qu'ils en sortent, ils n'y reviennent pas.

37 / *Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec* | Portrait des personnes à l'aide sociale : données statistiques et paroles citoyennes

À RETENIR

La proportion d'hommes et de femmes immigrantEs à l'aide sociale est l'inverse de celle de l'ensemble de la population québécoise, reflétant probablement les difficultés d'intégration au marché du travail supplémentaires auxquelles font face les femmes immigrantes.

Les personnes immigrantes à l'aide sociale sont généralement plus instruites que les personnes assistées sociales nées au Canada.

Leur passage à l'aide sociale est généralement de courte durée, et une fois qu'elles en sortent, elles n'y reviennent généralement pas.

SOURCES

(pourcentage de femmes) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 8, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

(diplôme) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 7 et 8, www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

(rythme de sortie des immigrants et des natifs) Gérard Pinsonneault, Aline Lechaume, Chakib Benzakour et Pierre Lanctôt (2010), *Recours au programme d'aide sociale par les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés : échec ou transition dans le processus d'intégration ?*, Québec, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Gouvernement du Québec, p. 4.

(sortie de l'aide sociale des travailleurs immigrants qualifiés) Gérard Pinsonneault, Aline Lechaume, Chakib Benzakour et Pierre Lanctôt (2010), op. cit., p. 5.

Couverture des besoins de base

Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

Sans contraintes

Contraintes temporaires

Contraintes sévères

Vit-on bien à l'aide financière de dernier recours ?

NON. **100 % des personnes assistées sociales sont dans le rouge.**

39 / Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec | Portrait des personnes à l'aide sociale : données statistiques et paroles citoyennes

À RETENIR

Même lorsqu'on prend en compte les prestations, allocations et crédits d'impôt auxquels ont droit les différents types de ménages, on constate qu'aucun ménage à l'aide de dernier recours n'arrive à couvrir ses besoins de base.

INFORMATIONS À RETENIR

Pour les personnes seules, le calcul a été effectué à partir du cas de figure d'une personne âgée de moins de 53 ans en raison de l'admissibilité à l'Allocation-logement.

SOURCES

Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion (2015), *Les données disponibles de la Mesure du panier de consommation (MPC) en 2012 et 2013*, Québec : Gouvernement du Québec, 7 pages, à la p. 3, www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Tableaux_MPC_2012-2013.pdf

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2014). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2013*, Québec : Gouvernement du Québec, www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_Situation_2013.pdf

Jeunes demandeurEs d'aide sociale

Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

Sans contraintes

Pourquoi les jeunes ayant des parents à l'aide sociale demandent-ils de l'aide sociale ?

Parce que le jour de leur 18e anniversaire, leurs parents se retrouvent encore plus dans le ROUGE !

Cas 1- Femme monoparentale habitant avec son enfant âgé de 17 ans.

1 505 $

Cas 2- Femme monoparentale habitant avec son enfant âgé de 18 ans et encore aux études.

1 189 $

Cas 3- Femme monoparentale habitant avec son enfant âgé de 18 ans, qui n'est pas aux études.

848 $

Cas 4- Femme monoparentale habitant avec son enfant âgé de 18 ans, qui n'est pas aux études et qui demande de l'aide sociale.

1 511 $

À RETENIR

Les données présentées dans ce tableau montrent ce qu'il advient du revenu mensuel d'une famille à l'aide sociale lorsque l'enfant atteint 18 ans. Pour illustrer cette situation, nous prendrons l'exemple d'une femme monoparentale âgée de 42 ans, qui est considérée sans contraintes à l'emploi, qui reçoit de l'aide sociale et dont l'enfant passe de 17 à 18 ans.

Notons que le revenu familial présenté ici est le revenu mensuel disponible de la famille, c'est-à-dire qu'il inclut la prestation d'aide sociale ainsi que les prestations familiales, le crédit d'impôt pour solidarité, le crédit TPS et, s'il y a lieu, l'Allocation-logement.

Cas 1 : Lorsque le jeune a 17 ans, le revenu familial mensuel atteint 1 505$. Il est composé de la prestation d'aide sociale de la femme monoparentale, des prestations familiales* et d'autres crédits d'impôt.

Cas 2 : Lorsque le jeune atteint 18 ans, toutes les prestations familiales cessent. S'il est encore aux études**, la disparition des prestations familiales est en partie compensée par un ajustement de la prestation d'aide sociale pour enfant aux études. Du jour au lendemain, le revenu mensuel de la famille diminue de 316 $, pour s'élever à 1 189$.

Cas 3 : Si le jeune qui vient d'avoir 18 ans n'est pas aux études***, le revenu familial chute alors à 848$: il s'agit d'une diminution de plus de 650$/mois ! La réduction est alors si drastique que la satisfaction des besoins de base de la mère et de son enfant est fortement compromise.****

Cas 4 : Si le jeune adulte n'est pas aux études et qu'il fait une demande d'aide sociale, le revenu combiné de l'enfant et de la mère se maintient sensiblement au même niveau que celui dont ils bénéficiaient avant que le jeune n'atteigne 18 ans.

Dans ces circonstances, on comprend facilement qu'un jeune issu d'une famille à l'aide sociale pose une action rationnelle en faisant à son tour une demande d'aide sociale lorsqu'il devient adulte. Pour sa famille, il s'agit ni plus ni moins d'une question de survie.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

* Le calcul des revenus mensuels disponibles a été fait avant l'annonce par le gouvernement fédéral de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants. Celle-ci entrera en vigueur en juillet 2016 et remplacera les trois types d'allocations pour enfant versées par le gouvernement fédéral. Dans le cas d'une mère à l'aide sociale avec un enfant de 17 ans, cette allocation s'élèvera à 450$/mois, soit une augmentation d'environ 75$/mois par rapport aux allocations actuelles.

** Ce cas de figure illustre la situation d'un jeune adulte aux études post-secondaires ou aux études secondaires en formation professionnelle. Le montant de l'allocation diffère pour un jeune adulte aux études secondaires en formation générale.

***En cas de cohabitation d'un parent avec son enfant adulte, si l'un des deux travaille et l'autre est à l'aide sociale, ce dernier verra sa prestation amputée de 100$ par mois, et ce même si le revenu d'emploi de l'autre est faible.

**** Un revenu mensuel de 848$ correspond à 10 176$ sur une base annuelle. Rappelons qu'en 2013, on estimait qu'il fallait 24 139$ pour deux personnes de la région de Montréal pour couvrir leurs besoins de base (selon la mesure du panier de consommation, base de 2011).

	1	2	3	4
	Monoparentale habitant avec son **enfant âgé de 17 ans** (cas 1)	Monoparentale habitant avec son **enfant âgé de 18 ans et encore aux études** (cas 2)	Monoparentale habitant avec son **enfant âgé de 18 ans, qui n'est pas aux études** (cas 3)	Monoparentale habitant avec son **enfant âgé de 18 ans, qui n'est pas aux études et qui demande de l'aide sociale** (cas 4)
Aide sociale	623,00 $	663,00 $[1]	663,00 $[1]	2x 663,00$[1]
Ajustement (à la prestation d'aide sociale) pour enfant aux études	8,58 $	236,67 $[2]		
Crédit d'impôt pour la solidarité	89,67 $[3]	69,00$ + 24,00$[4]	69,00$ + 24,00$ [4]	69,00$ + 24,00$ [4]
Crédit TPS	58,17 $[3]	2x 58,17$[3]	2x 46,00$[3]	2x 46,00$[3]
Soutien aux enfants	269,25 $[3]	- $	- $	- $
Prestation universelle garde d'enfants	60,00 $[3]	- $	- $	- $
Prestation fiscale can. pour enfants	124,17 $[3]	- $	- $	- $
Prestation nationale pour enfants	192,42 $[3]	- $	- $	- $
Allocation logement	80,00 $[3]	80,00 $[3]	- $	- $
	1 505,25 $	**1 189,01 $**	**848,00 $**	**1 511,00 $**

Notes du tableau :

1-La prestation de base mensuelle varie selon le type de ménage. À partir du moment où l'enfant a 18 ans, la femme n'est plus considérée comme monoparentale, mais comme une personne seule. Elle reçoit donc alors, après 6 mois de présence à l'aide sociale, l'ajustement pour personne seule (40$), qui porte sa prestation d'aide sociale à 663$/mois.

2-Ce scénario est valable pour une famille monoparentale. Pour connaître les montants octroyés dans d'autres situations, consultez le Manuel d'interprétation normative des programmes d'aide financière à www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/a-identification-clientele/03-aide-financiere-dernier-recours/index.html

3-Montants tirés de la calculette de revenu disponible du ministère des Finances du Québec.

4-Selon une estimation donnée par un fonctionnaire d'Emploi-Québec, le parent reçoit environ 69$ et l'enfant majeur reçoit environ 24$. Si le nom de l'enfant adulte figure sur le bail aux côtés de celui de sa mère, les deux recevront chacun de 45$ à 50$.

SOURCES

Emploi-Québec (2016), Nouveaux montants des prestations, *Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale*, Québec, www.emploiquebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/SR_dep_montant_prestations.pdf

Ministère des Finances (2016), *Calculette de revenu disponible*, www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp

Gouvernement du Canada (2016), *Calculateur de l'Allocation Canadienne pour Enfants*, www.budget.gc.ca/2016/tool-outil/ccb-ace-fr.html

Discussion téléphonique avec un fonctionnaire d'Emploi-Québec, 23 février 2016.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2015), *Les données disponibles de la Mesure du panier de consommation (MPC) en 2012 et 2013*, décembre 2015, 7 pages, www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Tableaux_MPC_2012-2013.pdf

Insécurité alimentaire

OBSERVATOIRE de la PAUVRETÉ et des INÉGALITÉS au QUÉBEC

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

À RETENIR

Les personnes en situation de pauvreté, en particulier celles qui vivent de l'aide sociale, ont de la difficulté à répondre à leurs besoins de base, y compris se nourrir convenablement. Elles doivent choisir entre différents besoins, faute de pouvoir les combler tous. Cela cause un stress considérable, souvent à long terme, et a des impacts sur la santé physique et psychologique des personnes.

Selon les calculs du Dispensaire diététique de Montréal, un panier de provisions nutritif permettant à une personne seule de bien se nourrir en 2015 coûtait environ 64 $/ semaine.

Un exercice fait par le Collectif avec des personnes en situation de pauvreté a révélé qu'elles consacraient, en 2014, environ 25 % de leur budget à l'alimentation. Si elles n'ont aucune dépense imprévue, il leur resterait un maximum d'environ 40 $/ semaine pour se nourrir.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans un mois typique, les organismes du réseau des Banques alimentaires du Québec répondent à 1 700 821 demandes d'aide alimentaire. « Au Québec, le nombre de personnes différentes ayant recours à l'aide alimentaire a augmenté de 4 % (163 152) en 2015 comparativement à 2014 (156 898). Cette augmentation [...] est de l'ordre de 27,9 % entre 2008 et 2015 »[1]

47,9 % des personnes ayant fréquenté une banque alimentaire en 2015 étaient des femmes.[1]

CALCULS DU COÛT MINIMAL NÉCESSAIRE POUR SE NOURRIR, PAR PERSONNE, PAR JOUR

Le Dispensaire diététique de Montréal estimait, en 2015, qu'il fallait minimalement 279,79 $ par mois pour une femme seule (une « ménagère ») pour se procurer un panier de provisions nutritif[2]. Cela représente environ 64,57 $ par semaine (279,79 $/mois x 12 mois, divisé par 52 semaines) ou environ 9,20 $ par jour.

À partir d'un exercice budgétaire fait avec des personnes en situation de pauvreté[3], le Collectif pour un Québec sans pauvreté estimait en 2014, qu'une personne à l'aide sociale consacrait environ 25 % de son revenu à l'alimentation. Comme le revenu mensuel disponible d'une personne seule à l'aide sociale était de 747,83 $ en 2015, cette personne aurait consacré, cette année-là 186,96 $ par mois à son alimentation (747,83 $/ mois X 25 %). Cela représente 43,14 $ (747,83 $/mois X 25% X 12 mois, divisé par 52 semaines) ou environ 6,15 $ par jour (186,96 $/ mois x 12 mois, divisé par 365 jours).

Le Dispensaire diététique de Montréal estimait quant à lui en 2006 qu' « [a]près le loyer et les autres dépenses incompressibles, les familles bénéficiaires de l'aide sociale n'ont plus que 21 % de leur budget à consacrer à l'alimentation, alors que selon le coût du panier de provisions nutritif PPN, il leur faudrait 32 % de leur revenu pour se procurer les aliments nutritifs essentiels (DDM, 2006). »[4]

SOURCES

[1] Les Banques alimentaires du Québec (2015), *Bilan-Faim Québec 2015*, aux p. 12-13.

[2] Dispensaire diététique de Montréal (2015), *Budget de subsistance et budget de confort minimum*, à la p. 25, www.dispensaire.ca/app/uploads/BBN2015-F.pdf

[3] Collectif pour un Québec sans pauvreté (2014), *Le budget qui parle*, janvier 2014, outil d'animation.

[4] Rapport du directeur de santé publique (2011), *Les inégalités sociales de santé à Montréal. Le chemin parcouru*. 2e édition, à la p. 105.

180 $ par mois pour manger ! Pas sûr qu'il me reste ça pour manger…

Barbara, Shawinigan

Depuis un certain nombre d'années, derrière chez nous, de plus en plus de gens fouillent les poubelles. Pas pour des bouteilles. Pour manger.

Françoise, Shawinigan

Santé et espérance de vie

OBSERVATOIRE de la PAUVRETÉ et des INÉGALITÉS au QUÉBEC

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

À RETENIR

La pauvreté peut entrainer des impacts négatifs importants sur la santé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

« Pour la majorité des prestataires de l'aide sociale, assurer leur subsistance et se maintenir en santé selon les barèmes actuels demeure [sic] donc une mission quasi impossible. La question se pose, à savoir : les programmes de soutien au revenu permettent-ils aux personnes de sortir de la pauvreté ou, au contraire, les enfoncent-ils dans la misère ? Compte tenu des effets négatifs de la pauvreté sur la santé et du fait que les problèmes de santé empêchent bien souvent les gens de trouver du travail et de s'en sortir, les programmes actuels de soutien du revenu font partie du problème. »[1]

Le constat est donc que les situations de pauvreté peuvent provoquer le déclin de la santé des personnes : « Des données substantielles et solides confirment l'existence d'un lien entre statut socioéconomique et niveau de santé : ce sont les personnes au bas de l'échelle qui portent le fardeau de maladie le plus lourd. […] À titre d'exemple, si l'on examine le taux de mortalité cardiovasculaire au Canada en fonction de l'échelle des revenus, on constate que c'est dans le groupe où les revenus sont les plus faibles qu'il est le plus élevé; de plus, à mesure que le niveau de revenu augmente, le taux de mortalité diminue. Le même constat s'applique à des maladies comme le cancer, le diabète et la maladie mentale ». Pire encore, « [les] enfants qui grandissent dans la pauvreté sont plus susceptibles d'avoir un faible poids à la naissance et de souffrir d'asthme, de diabète de type 2, de mauvaise santé buccale et de malnutrition. Ils risquent aussi de connaître à l'âge adulte des problèmes de toxicomanie et de santé mentale, des déficiences physiques, ainsi qu'une mort prématurée ».[2]

Pour les femmes comme pour les hommes, la pauvreté risque d'entrainer une dégradation de l'état de santé. Les femmes en situation de pauvreté sont plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé chroniques que les femmes plus riches. Par exemple, 35 % des femmes les plus pauvres âgées de 45 à 64 ans ont reçu un diagnostic pour au moins deux problèmes de santé chroniques comparativement à 15 % des femmes les plus riches[3]. De plus, en 2013-14, 73,8 % des femmes du quintile de revenu supérieur (les plus riches) évaluaient avoir un bon ou un excellent état de santé global, comparativement à 44,5 % des femmes du quintile inférieur (les plus pauvres). De même, 6,3 % des femmes les plus riches présentaient des troubles de l'humeur, comparé à 13,9 % des femmes les plus pauvres, ce qui est plus du double. Il en est de même pour l'hypertension, qui touche 11,2 % des femmes les plus riches et 21 % des femmes les plus pauvres. Près de trois fois plus de femmes du quintile le plus pauvre souffraient de diabète (8,7 % comparativement à 3 % chez les femmes du quintile le plus riche)[4].

Le statut socio-économique affecte non seulement l'état de santé, mais aussi la possibilité d'avoir accès à l'information et aux soins nécessaires, hypothéquant davantage l'état de santé des personnes les plus pauvres. À titre d'exemple, alors que les femmes de milieux défavorisés présentent un taux d'incidence du cancer du sein inférieur à celui des femmes des quintiles supérieurs, elles y survivent moins fréquemment que les plus riches.[5]

SOURCES

[1] Marie-France Leblanc, Marie-France Raynault et Richard Lessard (2012), Rapport du directeur de santé publique 2011. *Les inégalités sociales de santé à Montréal. Le chemin parcouru*, Montréal : Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 144 pages, à la p. 57, www.dsp.santemontreal.qc.ca/publications/publications_resume.html?tx_wfqbe_pi1%5Buid%5D=1384

[2] Carolyn Shimmin (2015), « Lien entre santé et pauvreté au Canada : 5 faits incontournables », 6 juillet 2015, *Huffington Post,* quebec.huffingtonpost.ca/carolyn-shimmin/lien-sante-pauvrete-canada-faible-revenu-soins_b_7737742.html

[3] Statistique Canada (2011), *Les femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*, 405 pages, à la p. 83, www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/89-503-x2010001-fra.pdf

[4] Statistique Canada (2016), *Les femmes au Canada: rapport statistique fondé sur le sexe, chapitre sur les femmes et la santé*, Tableau 1 : *Prévalence de certains indicateurs de santé chez les femmes de 12 ans ou plus, selon le niveau de scolarité et le revenu du ménage*, Canada, 2013-2014, consulté en ligne le 15 mars 2016, www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14324/tbl/tbl01-fra.htm

[5] Leblanc, Raynaud et Lessard (2012), *Rapport du directeur de santé publique 2011*, op. cit., à la p. 81.

Sans contraintes
Contraintes temporaires
Contraintes sévères
Alternative jeunesse

Impacts de la pauvreté sur l'espérance de vie

Moindre espérance de vie :

CLSC Saint-Laurent: **85 ans**

Un des territoires les plus riches de Montréal.

CLSC Hochelaga-Maisonneuve : **74 ans**

Un des territoires les plus défavorisés de Montréal.

47 / Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec | Portrait des personnes à l'aide sociale : données statistiques et paroles citoyennes

À RETENIR

Les impacts de la pauvreté sur la santé sont tels qu'ils affectent l'**espérance de vie** des personnes.

Elle affecte aussi l'espérance de vie en bonne santé (espérance de vie ajustée en fonction de l'état de santé).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:

Comme on peut s'y attendre, la situation socio-économique entraine des effets sur l'espérance de vie. À titre d'exemple, « en 2006-2008, [à Montréal], l'espérance de vie varie de 74,2 ans (sur le territoire du CLSC Hochelaga-Maisonneuve) à 85 ans (sur le territoire du CLSC Saint-Laurent), ce qui représente un écart de près de 11 ans. Bien que les territoires ayant une espérance de vie plus faible ne soient pas toujours les mêmes selon les périodes, la situation a à peine changé puisqu'au début des années 1990, cet écart entre les territoires " extrêmes " était de 12 ans »[1].

Sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal, de 2006 à 2008, les hommes les mieux nantis pouvaient espérer vivre 6 années de plus que les hommes les plus pauvres. Chez les femmes, cet écart était de 4 ans[2].

« L'**espérance de vie** ajustée en fonction de l'état de santé est un indicateur du nombre moyen d'années de vie en bonne santé que peut s'attendre à connaître une personne. Il s'agit d'une mesure agrégée qui englobe la durée de la vie et la qualité de la vie »[3].

« Il existe un lien entre une situation socio-économique défavorable et la diminution de l'**espérance de vie ajustée en fonction de l'état de santé**. En 2001, au Canada, les femmes et les hommes se trouvant dans le tier [sic] supérieur de revenu avaient, à la naissance, une espérance de vie ajustée en fonction de l'état de santé de 72,3 années et 70,5 années, respectivement. Par rapport aux membres de la catégorie de revenu la plus élevée, les personnes se trouvant dans le tier [sic] inférieur de revenu affichaient une espérance de vie ajustée en fonction de l'état de santé moins élevée à la naissance, l'écart étant de 3,2 années pour les femmes et 4,7 années pour les hommes »[3].

SOURCES

[1] Leblanc, Raynaud et Lessard (2012), *Rapport du directeur de santé publique 2011. Les inégalités sociales de santé à Montréal. Le chemin parcouru*, Montréal: Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 144 pages, aux p. 14-15, publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89673-133-6.pdf

[2] Leblanc, Raynaud et Lessard (2012), *Rapport du directeur de santé publique 2011*, op. cit., aux p. 14. publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89673-133-6.pdf

[3] Agence de la santé publique du Canada, *sommaire du rapport L'espérance de vie ajustée en fonction de l'état de santé (EVAS) au Canada*, page consultée le 15 mars 2016, www.phac-aspc.gc.ca/cd-mc/hale-evas-fra.php

Logement

Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté
165, rue de Carillon, local 309, Québec QC G1K 9E9
www.pauvrete.qc.ca

Sans contraintes

Contraintes temporaires

Contraintes sévères

Dans quel type de logement habitent les ménages recevant de l'aide financière de dernier recours ?

TYPES DE LOGEMENT, au Québec, janvier 2016

Locataire	47 %
Chambreur ou pensionnaire	37 %
Locataire HLM ou coopérative	10 %
Propriétaire	4 %
En hébergement	1 %
Temporairement sans adresse	1 %

À RETENIR

- Sur 10 personnes qui reçoivent de l'aide financière de dernier recours, près de 5 sont locataires, ce qui les expose à de potentielles hausses de loyer et au risque d'éviction en cas de reprise du logement par le propriétaire. Soulignons que les personnes locataires sont plus susceptibles que celles qui sont propriétaires de consacrer plus de 30 % de leur revenu au logement, ce qui est considéré comme une proportion qui les oblige à réduire les autres dépenses essentielles comme la nourriture, les vêtements et le transport[1].
- Sur 10 personnes (37 %) qui reçoivent de l'aide financière de dernier recours, près de 4 n'ont pas de véritable chez soi. Pour joindre les deux bouts : elles sont pensionnaires ou chambreurEs.
- Seulement 4 % des personnes qui reçoivent de l'aide financière de dernier recours sont propriétaires.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- « Les ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme consacrent 30 % et plus de leur revenu pour se loger dans une proportion de 41 %, contre 33 % dans le cas des hommes. Les revenus des femmes étant moins élevés, elles sont plus nombreuses à verser une part trop élevée de leur revenu pour le loyer et à dépasser le seuil généralement admis de 30 % du revenu, mettant en péril la satisfaction de leurs autres besoins fondamentaux »[2].

SOURCES

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2016), *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, janvier 2016, p. 2. www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/

[1] Statistique Canada (2013), « L'accession à la propriété et les coûts d'habitation au Canada », N° 99-014-X2011002 au catalogue, 18 pages, à la p. 10, www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-014-x/99-014-x2011002-fra.pdf

[2] Front d'action populaire en réaménagement urbain (2015), *Femmes, logement et pauvreté*. Montréal, p. 3. www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes-logement-et-pauvrete.pdf

Remerciements

Nous tenons à remercier les membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté ainsi que les membres du comité de suivi de l'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec pour leurs précieux commentaires sur les différentes versions de ce document.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement les participantEs du Regroupement pour la défense des droits sociaux (RDDS) de Shawinigan pour leur contribution et pour nous avoir permis d'utiliser leurs paroles.

Dernières modifications: 27 octobre 2016

© reproduction permise avec mention de la source

Collectif pour un Québec sans pauvreté 2016